



DECISION RELATIVE A LA CREATION DU COMITE TECHNIQUE DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu les élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018 au sein de la fonction publique d'Etat,

Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat,

Vu l'avis favorable unanime du comité technique réuni le 24 mai 2018,

Considérant qu'en vue de l'élection des représentants des personnels au comité technique, l'EHESP doit fixer le nombre de sièges de représentants composant le Comité Technique, la répartition entre les femmes et les hommes, et le mode de composition (liste, sigle, etc.),

DECIDE

ARTICLE 1 – Nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants

Le Comité technique de l'EHESP est composé 8 représentants du personnel titulaires et 8 représentants du personnel suppléants.

ARTICLE 2 – Pourcentage de femmes et d'hommes dans les effectifs et répartition des sièges

En application de l'article 15 du décret du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, l'effectif pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel se compose de :

- 68,76 % de femmes et,
- 31,24 % d'hommes.

La répartition des sièges qui en découle est la suivante :

- 11,0016 femmes,
- 4,9984 hommes.

Il appartient aux organisations syndicales de composer leur liste électorale selon la décomposition ci-dessus. En présence d'un chiffre avec décimal le nombre de sièges accordé à chaque sexe est arrondi à l'entier supérieur ou à l'entier inférieur.

ARTICLE 3 – Mode de composition du Comité technique

Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste.

A Rennes, le 24 mai 2018

Laurent CHAMBAUD

Directeur de l'EHESP